

Notre énergie

Transition / Territoires / Solidarité

LA REVUE DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vers de nouveaux modèles

Tribune

Décarbonation :
le mythe du « tout
électrique »

Le point sur...

Les contrats de
relance et de
transition énergétique

Actualités

Passoires :
l'augmentation
des loyers interdite

Un laboratoire du vivre ensemble

« À partir d'un nouveau modèle énergétique fondé sur le célèbre tryptique "sobriété, efficacité et énergies renouvelables" la transition énergétique propose de nouvelles perspectives pour le développement des territoires qui font face aux désillusions de la mondialisation actuelle. Différents dans leur titre et les compétences associées, les nouveaux emplois de l'énergie s'inscrivent au service des territoires et des personnes qui les habitent, en stimulant relocalisation et valeurs renouvelées. Ces dynamiques dessinent et expérimentent d'autres manières

de faire. Un projet de panneaux solaires citoyen, une société d'économie mixte pour rénover des bâtiments, un défi collectif pour apprendre à consommer mieux et moins sont autant d'occasions de retisser des relations sociales, économiques, politiques ou culturelles.

De nouvelles pratiques émergent et viennent parfois se confronter à la politique nationale. La Convention citoyenne pour le climat démontre à la fois la possibilité de discuter

et de se mettre d'accord sur des sujets graves et complexes, et la difficulté d'établir sa légitimité et à faire entendre des propositions dans notre cadre institutionnel. Là encore, les expériences de terrain sont riches d'enseignements et souvent, de succès. Alors, malgré la situation sanitaire difficile, n'oublions pas que construire la transition énergétique, c'est aussi et avant tout "faire ensemble" ! »



JEAN-BAPTISTE LEBRUN

DIRECTEUR DU CLER -
RÉSEAU POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

NOTRE ÉNERGIE :
édité par le CLER
mundo-m
47, avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Jean-Baptiste Lebrun Rédactrice en chef :
Stéphanie Cayrol Rédaction : Claire Baudiffier, Jane Méry, Nadia Gorbatko,
Stéphanie Cayrol. Réalisation graphique et secrétariat de rédaction : Jane
Méry Photos : DR p.2, 3, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 19. Adobe Stock p.18, 19. Dessins :
p.4 : Clara Dealberto ; p.20 : bfarías/The Noun Project. Photo de couverture :
lovelyday12/Adobe Stock. INSS : 2679-2079.

Financé
par



4 DOSSIER

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vers de nouveaux modèles

Sans attendre une impulsion nationale, des collectivités, des citoyennes et citoyens, des agriculteurs et des professionnels s'emparent des enjeux énergétiques sur le terrain. Ils se les réapproprient et expérimentent ensemble de nouvelles solutions. De leurs échanges et travaux collectifs naissent, au plus près des attentes et des besoins des territoires, de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux métiers et plus globalement, de nouveaux modèles. Dans ce dossier de *Notre énergie*, nous sommes partis à la rencontre des acteurs de terrain qui œuvrent, chacun à leur échelle, pour un modèle énergétique durable.

À Montcel (63), les habitants réunis en association ont monté, avec leur municipalité, un projet éolien citoyen (voir page 11).

16 TRIBUNES

Décarbonation : le mythe du « tout électrique »

PAR JEAN-PIERRE CLAMADIEU, PRÉSIDENT D'ENGIE ET ARNAUD SCHWARTZ, PRÉSIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

18 LE POINT SUR...

Les contrats de relance et de transition écologique

20 ACTUALITÉS

Passoires thermiques

L'augmentation des loyers interdite dans 28 agglomérations

Programme Actimmo

Des résultats positifs et de nouveaux projets

22 BOÎTE À OUTILS

Coup de cœur

Petit traité de sobriété énergétique



ENTRETIEN... AVEC GILLES DEBIZET

« Notre modèle est réinterrogé »



Pour ce chercheur, spécialiste de la transformation de l'expertise urbaine et territoriale, associé au laboratoire PACTE (CNRS) et à l'Université de Grenoble Alpes, l'apparition de nouveaux acteurs vient questionner notre modèle énergétique, créant de nouvelles dynamiques et dessinant de nouvelles voies.

Comment expliquer aujourd'hui un tel foisonnement d'initiatives en faveur de la transition énergétique ?

Le changement climatique a bousculé nos repères idéologiques, avec notamment des débats récurrents sur la taxe carbone. Les mobilisations sociales contre cette taxe remettent en question les mécanismes du marché, et appellent à envisager d'autres modalités de fonctionnement. En parallèle, le numérique et les technologies des énergies renouvelables (EnR) offrent des possibilités inédites en matière de relocalisation de la production et de régulation publique. Ainsi, alors que les institutions ont été discréditées par les crises que traverse notre société, de nouvelles utopies et formes organisationnelles émergent : des modèles de planification énergétique interterritoriale, des *start-up* de médiation énergétique, des communautés énergétiques plus ou moins locales... Sans compter les

« démonstrateurs » portés par de grandes entreprises. Aussi diverses soient-elles, ces organisations partagent l'objectif bas carbone et les principes d'ancrage territorial et de synergie entre les vecteurs énergétiques.

Quelles évolutions la transition impulse-t-elle dans les rapports entre les différents acteurs ?

Les rapports évoluent sous la pression de nouveaux investisseurs, tels que des coopératives citoyennes et des collectivités locales, apparus suite à la libéralisation du marché de l'énergie. Des formes plus ou moins hybrides investissent dans des installations d'énergie renouvelable. Les collectivités locales s'efforcent de mettre en musique ces acteurs, mais leurs moyens et leur influence restent encore limités. La gouvernance de l'énergie se démocratise – modestement – en même temps qu'elle se territorialise.

Quels sont les écueils et les points forts de ces nouveaux modes d'appropriation ?

Les incertitudes inhérentes à ces nouvelles organisations restent fortes, notamment en matière d'aboutissement et de rentabilité des projets. En dehors des grands parcs d'EnR, les économies d'échelle sont loin de compenser des coûts de transaction élevés. Pourtant, de nombreux projets de petite ou moyenne envergure voient le jour ! L'ancrage territorial et l'emploi local

agissent comme un moteur d'enrôlement et de consensus. Pour l'éolien, ils contribuent pleinement à l'acceptabilité sociale des projets et apaisent les craintes liées au paysage et à ses transformations. Une autre promesse de l'ancrage territorial repose sur l'hypothèse que la proximité de la production rendrait le consommateur plus responsable. Pour l'instant, nous n'avons pas la preuve d'un tel mécanisme.

Ces écueils peuvent-ils être dépassés ?

Pour se diffuser, les innovations doivent fournir la preuve de leur viabilité. Je suis assez optimiste. Il y aura certainement une succession de verrouillages et de déverrouillages. Il est cependant difficile de le prévoir : les économies d'échelle s'effectueront-elles au sein de chaque filière, ou dans les territoires, toutes filières confondues ? Accessible aux propriétaires occupants de maison individuelle, l'autoconsommation électrique individuelle pourrait, par exemple, se déployer, même en l'absence d'incitations gouvernementales. Cependant, elle ne saurait s'étendre sans exacerber un sentiment d'injustice pour les ménages locataires ou résidant en habitat collectif.

Qu'entendez-vous par autonomie énergétique ?

L'autonomie énergétique est la capacité politique et économique à définir son dessein énergétique et à le mettre en œuvre. Elle motive des territoires et des coopératives de citoyens qui cherchent à accroître la part des énergies auto-produites dans leur consommation. C'est aussi un objectif que les États démontrent habituellement « indépendance » ou « sécurité énergétique ». Avec des chercheurs de différentes disciplines, nous avons esquissé quatre scénarios de gouvernance énergétique selon le poids décisionnel d'un type d'acteurs. Chacune se caractérise par une échelle privilégiée de gestion de systèmes énergétiques et des modalités de coordination.

En définitive, trois scénarios – collectivités locales, acteurs coopératifs et grandes entreprises délégataires de service public – pourraient se décliner dans les territoires de façon différenciée selon le choix opéré par la collectivité locale. Ils renforcent l'autonomie énergétique locale et réduisent le besoin, et donc le coût, du réseau de transport. À l'inverse, le dernier scénario, celui d'un État prescripteur, maximise les ressources spécifiques à chaque région, et requiert le renforcement du réseau national de transport d'électricité et, par conséquent, l'accroissement de son coût. Ce scénario s'avère antagonique avec les trois premiers.

Quelle voie semble se dessiner pour demain ?

Le modèle énergétique d'une distribution publique nationale, indifférente à la distance entre production et consommation, est encore très présent dans les esprits, beaucoup plus qu'il ne l'est dans la réalité. En effet, ce modèle ne concerne que l'électricité, soit une minorité des flux d'énergie. Devrait-il s'étendre à d'autres vecteurs ou s'éclipser ? Cette question n'a pas été tranchée.

Aides à l'autoconsommation individuelle, à l'autoconsommation collective ou encore à l'injection... L'État dépense dans toutes les directions. Il lui faudra faire un choix car le financement de l'injection deviendra de plus en plus coûteux, au fur et à mesure que les EnR intermittentes se déploieront. Il est possible que le modèle d'autoconsommation individuelle puis collective soit privilégié *in fine*. Cela supposerait une révolution paradigmatique : imaginer un « contrat social » des énergies qui ne repose pas sur la neutralisation de la distance entre production et consommation.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE CAYROL, RÉDACTRICE EN CHEF

EN SAVOIR +

Retrouvez les publications de Gilles Debizet en tapant son nom dans le moteur de recherche de notre centre de ressources : www.cler.org/outils/centre-de-ressources

Transition énergétique : les citoyens aux manettes

Au sud-ouest de Lyon, au sein de l'une des plus anciennes intercommunalités de France, près de 300 citoyens se sont associés pour créer leurs propres centrales solaires : les Centrales villageoises du Pays mornantais. Pour une énergie verte, locale et... citoyenne !

Sur les toits des équipements communaux, sur ceux de la brasserie, des locaux d'Emmaüs ou encore des maisons particulières... les panneaux solaires fleurissent partout dans le Pays mornantais. À l'origine de ce phénomène : la création par treize citoyens d'une société par actions simplifiée (SAS) dédiée à l'installation, la production et la vente d'énergie renouvelable. Tout commence lors d'un café citoyen organisé par l'association d'éducation populaire Vivre ensemble en Pays mornantais, sur le thème : « *Peut-on reprendre en main notre énergie locale ?* » Après la projection d'un film sur l'expérience citoyenne menée dans la région de Condrieu, trente participants, de tous profils, se déclarent partants pour se lancer à leur tour. Un an plus tard, la société voit le jour : « *La loi de transition énergétique venait d'être votée. Nous voulions contribuer à cette dynamique, d'ailleurs en phase avec celle du territoire* », se rappelle Gilles Dutrève, président de la SAS.

Compétences mutualisées

Réunions publiques, définition de la stratégie et du territoire d'action, recherche de synergies avec les collectivités... avant de concrétiser son projet, le groupe a d'abord dû respecter plusieurs étapes incontournables,



accompagné par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (Aura) et parrainé par la SAS Centrales villageoises de la région de Condrieu. Une démarche qualitative conforme à la charte du réseau des Centrales villageoises qui compte aujourd'hui 52 sociétés citoyennes dans six régions. Sous la houlette de comités de gestion et de pilotage, des groupes de travail ont ensuite pris le relais : recherche de toitures, de fournisseurs (européens de préférence), d'installateurs locaux, de financement auprès des banques, d'assureurs... Ce travail de fourmis a été rendu possible par la mutualisation des compétences.

L'union fait la force

« *Tous les participants sont là pour un seul et même objectif collectif. C'est une force* », souligne Gilles Dutrève. Afin de garantir le respect des normes et les performances attendues, tout en rassurant investisseurs, loueurs de toitures et collectivités locales, la SAS s'appuie par ailleurs sur de nombreux professionnels comme un cabinet d'études, une assistance à maîtrise d'ouvrage ou des installateurs. Au moment des choix, Gilles Dutrève veut aussi rassembler une large majorité. « *Dans le cas contraire, c'est que le sujet n'a pas été suffisamment travaillé en amont ou assez documenté, alors on recommence...* »



EN SAVOIR +
www.paysmornantais.centralesvillageoises.fr

Aujourd'hui, la SAS rassemble 283 actionnaires, tous animés par le sentiment « *d'inventer les solutions de demain* ». Total de leur capital : 142 500 euros. Certains ont acheté une seule action à 50 euros quand d'autres investissaient plusieurs milliers. « *Des grands-parents ont même pris des actions pour les offrir à leurs petits-enfants* », indique le président de la SAS. Via un investissement de 583 000 euros, une première tranche de 1400 m² de panneaux photovoltaïques, répartis sur 26 toitures, a été mise en service fin 2018. Soit 323 MWh d'énergie verte en 2019. L'électricité vendue rap-

portera une modeste rémunération aux actionnaires, mais les bénéficiaires sont surtout réinvestis dans de nouveaux projets. Forte de son expérience, la SAS joue à son tour le rôle de marraine auprès d'autres collectifs. Elle accompagne également des habitants sur les questions de rénovation thermique et de sobriété, grâce à un rapprochement avec un obligé du dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE). « *Plus on avance, plus on a envie de favoriser les économies d'énergie !* », conclut Gilles Dutrève.

PAR NADIA GORBATKO, JOURNALISTE

L'AVIS DE...

« *Dotées de capacités de production de près de 1500 GW, en forte hausse pour des coûts en forte baisse, les énergies renouvelables se portent bien à l'échelle mondiale. Bien qu'adaptées à des implantations locales, elles sont cependant encore peu portées par des initiatives citoyennes. En France, elles ne représentent qu'1 % des capacités renouvelables installées. Pourtant, communes et habitants veulent agir, soutenus par des fonds dédiés, comme EnRciT et Énergie partagée, des plateformes de financement participatif et la mise en place du label Financement participatif pour la croissance verte. La traduction nationale des directives européennes sur l'autoconsommation collective, les communautés d'énergie renouvelable et les communautés énergétiques citoyennes laisse par ailleurs espérer un nouvel élan. À la condition d'une réelle volonté politique en la matière... Enfin, pour prendre pleinement leur sens, ces projets doivent s'articuler davantage avec les autres axes de la transition, notamment celui de la sobriété énergétique. Sans doute le défi le plus important, et le plus difficile puisqu'il demande de revoir nos comportements individuels et collectifs, en reconsidérant notre modèle économique global.* »

« Une dynamique forte est à l'œuvre »

PATRICK BEHM, EN CHARGE DU GROUPE DE TRAVAIL TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CITOYENNE AU LABO DE L'ESS

Quand les collectivités font le pari de la démocratie participative

Impliquer les citoyens ? Cela demande du temps, de la méthode et de l'argent, explique Yann Huaumé, maire de Saint-Sulpice-la-forêt, qui a à cœur de mener une réelle démocratie participative dans sa commune.



« L'enjeu, ce n'est pas le changement, mais sa conduite »

Comment entraîne-t-on les citoyens à participer à la transition énergétique ?

En les impliquant vraiment dans les projets, et pas une fois qu'ils sont ficelés. Évidemment, il ne faut pas leur faire croire que l'on part d'une page blanche. Avant qu'ils puissent participer à une phase de propositions, il faut d'abord mener une phase de diagnostic partagé et d'acculturation au sujet à traiter. Ensuite, l'idée est bien de trouver des solutions grâce à la co-construction, avec les différents acteurs – les élus, les techniciens et les usagers citoyens concernés par le sujet – sans oublier que nous sommes contraints par un budget. Dans ma commune, nous sommes par exemple en train de travailler sur un projet d'accueil de loisirs, avec un comité de pilotage rassemblant des agents, des associations, des professeurs. L'objectif est de construire un bâtiment bas carbone. Il faut donc trouver un équilibre entre les multiples paramètres à prendre en considération. Exemple pratique : afin de limiter le phénomène d'îlot de chaleur et de permettre la perméabilisation des sols,

nous souhaitons éviter l'enrobé dans la cour d'école. Mais les enseignants nous indiquent que 80 enfants de maternelle qui pataugent dans la boue, ce n'est pas la panacée... Quelle est la meilleure solution ? Nous réfléchissons à la construction de plusieurs espaces et revêtements : un enrobé, un enherbé, un stabilisé et un pavé.

Est-ce compliqué d'impliquer diverses parties prenantes ?

Disons que la démocratie prend du temps et de l'argent. Faire participer divers acteurs a un surcoût, de l'ordre de 10 000 à 20 000 euros par projet. C'est un paramètre que l'on intègre dans les cahiers des charges lorsqu'on lance un projet. L'enjeu, ce n'est pas le changement, mais la façon dont on le conduit. En tant qu'élus, on doit apporter une méthode, un cadre de travail, sans jamais préfigurer des solutions qui vont être apportées. En 2019, en vue d'alimenter le futur plan local d'urbanisme, nous avons largement concerté les habitants : « *Comment imaginer-*



ILLE ET
VILLAINE

vous Saint-Sulpice dans quinze ans en matière d'urbanisme ? » Une « caravane de la concertation » est allée à leur rencontre et 200 personnes (sur un total de 560 foyers et 1400 habitants) ont participé aux ateliers.

Vous évoquez le concept de « délicate incertitude ». De quoi s'agit-il ?

Ce concept s'applique bien à la transition.

Si l'objectif de changement est trop faible et sans enjeu, on n'embarquera personne. Au contraire, s'il est trop ambitieux, qu'il paraît inatteignable, avec trop d'efforts à consentir, il sera aussi difficile d'impliquer les gens. Entre les deux, il y a la zone de « délicate incertitude », qui permet de motiver !

INITIATIVE

Bientôt un parc éolien citoyen à Montcel

En 2014, la nouvelle équipe municipale de Montcel commence à engager des actions en faveur de la transition énergétique, pour réaliser des économies d'énergie. « *Nous avons été ensuite démarchés par un promoteur éolien. Cela a attiré notre attention sur le fait qu'il y avait sûrement du potentiel en matière de production d'énergie renouvelable* », explique Grégory Bonnet, maire de cette commune de 500 habitants. Les élus se positionnent rapidement en faveur du développement éolien, à condition qu'il soit citoyen et profite au territoire. « *L'objectif était que le projet soit porté par les habitants et qu'il maximise les retombées pour notre commune et ses environs, via l'exploitation et les recettes induites, telle la construction du parc. On a donc organisé des réunions publiques pour en discuter.* » L'association Montcel durable se crée en 2017. « *J'y ai adhéré très vite, attirée par l'idée de faire quelque chose ensemble, avec les autres habitants* », raconte Marie-Anne Maisse, retraitée de 73 ans « *qui travaille encore à moitié en tant que comptable* » et s'occupe du pôle juridique et financier de l'association. Celle-ci compte aujourd'hui 85 membres (habitants de



PUY DE
DÔME

Montcel et de la commune voisine, Saint-Hilaire-la-Croix) de 30 à 70 ans, dont 25 très actifs répartis en trois groupes de travail : technique, communication et juridique financier. Un comité de pilotage est organisé chaque mois. « *Nous avons suivi des formations, avec Énergie partagée notamment, et sommes aussi en lien avec les pionniers d'Éoliennes en Pays de Vilaine* », détaille Marie-Anne Maisse. Différentes études sont en cours ou terminées – faune, flore, paysage – et le collectif a décidé d'en lancer une autre, géobiologique. Elles préfigurent la construction de deux parcs à Montcel et à Saint-Hilaire-la-Croix avec l'objectif de débiter la construction en 2022. « *La concertation a été large et de nombreux habitants sont impliqués. On peut raisonnablement penser qu'il y aura moins de recours que sur un projet classique* », estime Grégory Bonnet.

PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

EN SAVOIR +
www.montcel-durable.fr

Transversalité et innovation : les secrets de la transition

La transition énergétique pousse tous les acteurs – entreprises, professionnels du secteur privé ou public – à inventer de nouvelles méthodes de travail et à expérimenter.

À BREST, UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

S'il existe déjà en France des sociétés publiques locales (SPL) pour la production d'énergie, celle de Brest Métropole aménagement (BMa SPL) a innové, en se lançant dans la réhabilitation énergétique. « *Brest a confié à BMa SPL le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de cinq écoles sur vingt ans* », résume Bruno Filliard, chargé de mission. Un chantier conséquent : onze millions de travaux et un portage innovant avec cette SPL dont la Ville est actionnaire avec la Métropole, via un marché de partenariat de performance énergétique. Durant vingt ans, la SPL sera rémunérée grâce aux loyers, une fois les bâtiments



remis à la collectivité, ce qui permet à cette dernière de dégager des capacités de trésorerie. Les agents de Brest et Brest Métropole ont d'abord réalisé un diagnostic sur les différentes écoles avant de confier les audits énergétiques et techniques à BMa SPL. « *Nous avons ensuite travaillé ensemble, avec les services concernés, sur les enjeux et les objectifs, afin d'élaborer divers scénarios* », précise Philippe Cou, directeur des services opérationnels de BMa SPL. Les services éducation (et le personnel enseignant) ont aussi été consultés. Les travaux engagés doivent permettre de baisser en moyenne les factures d'énergie de 37 %. Ces objectifs ont été définis contractuellement via la garantie de performance énergétique.

EN SAVOIE, UN CHANTIER-ÉCOLE DÉCLOISONNÉ

D'un côté, il y a l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (Asder) à qui il manque un plateau technique pour mener à bien ses formations dédiées au bâtiment durable. De l'autre, une petite commune du territoire, Cognin, et son château du XII^e siècle. L'occasion de se réunir sur un projet singulier. « *Nous avons signé une convention de mise à disposition avec la Ville. L'objectif est de mettre en place un plateau technique spécialisé en*



rénovation du bâti ancien et écoconstruction, et d'y réaliser des chantiers pédagogiques avec divers centres de formation ainsi que des professionnels en activité », explique Laure Voron, codirectrice de l'Asder. Ainsi, ce château va être rénové, tout en fédérant les différents corps du bâtiment en les faisant travailler ensemble. Le chantier-école devrait commencer courant 2021 et durer une dizaine d'années.



FERMES DE FIGEAC : LE LABORATOIRE DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Culture de la prospective, goût de l'expérimentation, appétence pour l'innovation. Voici sans doute les ingrédients qui ont permis aux Fermes de Figeac de s'ériger en exemple réussi de transition écologique, à la fois agricole et énergétique. La coopérative du Lot est née en 1985. Au tournant des années 2000, la question du maintien et de la pertinence de la structure se pose, dans cette région d'élevage touchée par les crises. « *Les 400 adhérents d'alors s'interrogent sur leur avenir et sur la manière de rester dynamiques tout en créant de la valeur locale* », raconte Laurent Causse, responsable du service énergies renouvelables. Après un voyage en Allemagne, ils mesurent l'opportunité que peuvent représenter des installations photovoltaïques. Mais il est alors économiquement impensable que chacun s'équipe seul dans son coin. « *En 2008, la coopérative crée une structure dédiée pour mutualiser les démarches : une centaine d'agriculteurs empruntent sept millions d'euros à titre personnel pour réunir les fonds propres et la Ségala agriculture et énergie solaire (SAES) le reste, 34 millions d'euros* », poursuit Laurent Causse. 200 bâtiments agricoles sont ainsi équipés en panneaux solaires. La SAES rembourse ainsi aux agriculteurs – bailleurs et actionnaires –



l'argent investi sous forme d'un loyer et de dividendes, environ un Smic par mois sur vingt ans. Aujourd'hui, on dénombre plus de 500 toitures et près de 300 exploitants agricoles engagés dans des démarches similaires. Les agriculteurs ont ensuite décidé de réinvestir une partie des gains sur de nouveaux projets pour valoriser d'autres ressources : un parc éolien en 2015 en partenariat avec Valorem, la création d'une filière bois-énergie avec six chaufferies et quatre en prévision – ce qui représentera la valorisation de 1 500 tonnes de bois local chaque année – et quatre projets de méthanisation dont la construction est en cours. « *Là, la démarche repose sur l'idée d'accompagner en même temps plusieurs petits collectifs agricoles pour mutualiser les coûts de développement et sécuriser les projets. La coopérative se positionne en tant qu'animateur et assistant à maîtrise d'ouvrage* », poursuit Laurent Causse. Ce projet a rencontré davantage d'opposition d'habitants craignant le développement de grosses unités de méthanisation : « *Il est donc important d'expliquer qu'il s'agit de structures restreintes, qui permettent aux agriculteurs de mettre en place des pratiques agricoles vertueuses* », poursuit Guillaume Dhérissard, le nouveau directeur général de la coopérative, et de créer de la valeur sur le territoire. »

PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

EN SAVOIR + www.fermesdefigeac.coop

Paroles de pros aux métiers d'avenir

Avec la transition énergétique, des opportunités sans précédent s'ouvrent en matière d'emploi, et pas seulement dans le secteur du bâtiment. Des métiers émergent ou se transforment pour répondre à de nouveaux besoins. Rencontres.



La mobilité est devenue un enjeu crucial pour les territoires ruraux »

CYRIL COUROUSSE, CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

« **A**près quinze ans au sein de collectivités dans des domaines variés, j'ai souhaité élargir mes horizons professionnels suite à une formation au Collège des transitions sociétales à Nantes. Dans la foulée, la Communauté de communes du Mont des Avaloirs a candidaté à un appel à projets vélo de France Mobilité, et c'est dans ce cadre que j'ai été recruté. Ma mission : développer l'usage de la petite reine au quotidien sur le territoire. Au programme : élaboration d'un schéma vélo avec la création d'un maillage d'aménagements cyclables desservant les pôles d'activités, création de services et d'animation divers (offre de stationnement, location, réparation...). Avec la loi LOM¹, la mobilité est devenue un enjeu crucial pour les territoires ruraux, avec un réel besoin d'ingénierie. Être intégré à la collectivité permet de saisir les spécificités du territoire au plus près de ses enjeux.

C'est très enrichissant, car cette mission implique un travail transversal, comme souvent quand il est question de transition énergétique. Cela touche à l'aménagement, à l'urbanisme, mais aussi au développement économique et au social, car qui dit précarité dit souvent mobilité réduite, et donc accès restreint aux services et à l'emploi. Des solutions sont à inventer dans ce domaine, de même que dans celui du conseil en mobilité car entreprises et citoyens recherchent de plus en plus des conseils personnalisés. Dans dix ans sur notre territoire, nous aurons créé 30 kilomètres d'aménagements cyclables supplémentaires. De nouveaux chantiers nous attendent, comme l'accompagnement du changement de modes de vie. »

¹ La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE CAYROL, RÉDACTRICE EN CHEF

« **D**epuis treize ans, j'exerce le poste de chargé de mission efficacité énergétique à l'Ageden. Il y a six mois environ, mes missions ont évolué plus spécifiquement sur l'accompagnement des collectivités pour le développement des énergies renouvelables (EnR). C'est une thématique qui monte : nombreuses sont les collectivités de toutes tailles à s'y intéresser. Elles ont un réel besoin d'accompagnement car elles possèdent rarement l'expertise requise. Mon rôle va être de les aider à élaborer une stratégie multi-filières. C'est primordial, car si les efforts sont concentrés sur une seule filière, il sera impossible d'atteindre les objectifs de taux de couverture d'EnR. Pour cela, il convient d'identifier les potentiels de chacune d'entre elles et de fixer des objectifs ambitieux mais réalistes. Cela passe par l'identification des acteurs locaux qui vont aider à construire cette stratégie. Le territoire doit également bien



Mon rôle : créer du lien entre les territoires et les acteurs locaux »

JULIEN ALLRIOT, CHARGÉ DE MISSION ENR À L'AGEDEN (38)

définir son rôle, son engagement, son mode d'intervention selon la typologie des projets à venir. De nouveaux modèles de développement émergent avec les sociétés de projets d'EnR et les démarches citoyennes. Ma mission est d'articuler l'ensemble de ces modèles de manière cohérente dans la stratégie globale du territoire. Et même d'aller plus loin, en poussant la collectivité à élargir sa vision à l'échelle inter-territoriale, et en créant du lien entre les acteurs. Pour ne prendre qu'un exemple, la filière bois ne s'arrête pas aux limites d'un territoire. Avec le développement des EnR, cette expertise de chargé de mission va devenir de plus en plus recherchée. »

« **A**rchitecte de formation, je me suis formé au Building information modeling (BIM) en Italie avant de rejoindre la France et d'intégrer en 2019 l'équipe d'Alterea où je travaille notamment sur des projets de construction et de réhabilitation de logements sociaux et d'équipements publics. Le BIM a explosé dans les années 2010. C'est un outil mais surtout une méthodologie de travail qui vise à gérer le cycle de vie d'un bâtiment grâce à des maquettes 3D. Elle permet d'anticiper les problématiques de chantier et surtout de faciliter l'exploitation des bâtiments et des installations énergétiques, en vue de maîtriser les consommations

et la production d'énergie renouvelable. Elle offre la possibilité de déterminer finement les performances thermiques d'un bâtiment grâce à l'étude simplifiée des scénarios selon son orientation ou sa géométrie. Il est également possible de le géoréférencer en phase de conception dans son environnement réel, et donc de connaître avec précision l'intensité de l'ensoleillement à différentes heures de la journée. C'est très précieux, par exemple pour choisir l'emplacement des panneaux photovoltaïques ! Le BIM est incontestablement un outil numérique d'avenir pour la réussite de la transition énergétique. »

« Le numérique au service de la transition énergétique

FRANCESCO SANTONI, BIM MANAGER CHEZ ALTEREA (75)



Vers de nouveaux modèles économiques ?

Conscients de l'impact de leurs activités sur les ressources et le climat, des entreprises expérimentent de nouveaux modèles de production et d'organisation. Une transition qui permet aux professionnels de retrouver du sens dans le travail au quotidien.

« Produire pour vivre et non pas vivre pour produire » : pour les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), la transition écologique doit s'accompagner d'une transformation de l'appareil de production et des métiers. Ils l'écrivent dans leurs propositions : tout le monde est concerné par ce changement de paradigme, qui consiste selon eux à « travailler mieux, de manière responsable en concevant des produits durables et en privilégiant une production locale ». Travailler mieux ? Oui, mais comment ? Pour les salariés comme pour les entrepreneurs, se reconvertir ou redéfinir l'activité de son entreprise, cela peut prendre du temps. « On ne change pas de modèle économique du jour au lendemain. On s'engage sur une trajectoire, on mène des expérimentations ancrées dans le réel du travail », confirme Maxime Salley, animateur du Club Noé. Réunis au sein de cette association des Hauts-de-France, 87 acteurs économiques partagent la même envie de faire converger enjeux financiers, sociaux et environnementaux, grâce à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC, voir encadré). « Nos adhérents ont tous réalisé un jour qu'ils étaient pris dans une course au volume qui plombait leur rapport au travail, poursuit Maxime Salley. Notre mission consiste à accompagner l'endurance de ces chefs d'entreprises qui entament leur transformation. »

— 900 000
EMPLOIS LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE D'ICI 2050
SOURCE : ADEME



Imprimer mieux et moins

« Sans l'EFC, j'aurais abandonné mon métier d'imprimeur », se souvient par exemple Julien Da Costa, dirigeant de l'entreprise Flex'Ink à Alincourt dans le Pas-de-Calais et administrateur du Club Noé. Lorsqu'il prend les rênes de l'entreprise familiale, elle fonctionne comme toutes les imprimeries : « produire le plus, le plus vite et le moins cher ». Il repense alors son modèle économique grâce à l'EFC, en proposant à ses clients un accompagnement de leurs projets d'impression afin d'imprimer mieux et moins. L'entreprise se met à vendre des documents imprimables stockés sur une plateforme Internet. Le client s'engage sur un volume de crédits d'impression mais n'imprime que ce dont il a réellement besoin. Les crédits non utilisés sont remboursés de moitié. C'est au Centre des jeunes dirigeants (CJD) de son départe-

INITIATIVE

UNE ÉPARGNE SALARIALE À ÉNERGIE POSITIVE

Les 2 400 salariés du *Centre national d'études spatiales* (CNES) ont la tête dans les étoiles mais les pieds sur terre : à l'occasion d'un appel à idées en 2018, ils ont souhaité mobiliser l'épargne salariale, sur une base volontaire, afin de dégager une capacité d'investissement pour accompagner la transition énergétique propre du CNES. Car pour atteindre l'objectif de zéro émission de CO₂ à l'horizon 2050, c'est bien une évolution massive des infrastructures énergétiques, en particulier en Guyane, qui est nécessaire. La task force dédiée à ce projet travaille, depuis près d'un an, à une solution juridique et financière innovante pour un établissement public à caractère industriel ou commercial : la création d'une filiale d'investissement dédiée, ouverte à l'actionariat salarié. Les projets à l'étude sur les centres spatiaux de Toulouse et de Kourou (parc photovoltaïque, biomasse, géothermie...) pourraient plus rapidement voir le jour grâce à ce supplément de cofinancement citoyen et éthique, en circuit court !

ment, que Julien Da Costa a, pour la première fois, entendu parler de l'EFC et du Club Noé. « Mettre l'économie au service de l'Homme », c'est la mission de ce mouvement rassemblant plus de 5 200 adhérents dans toute la France. « La croissance économique n'a de sens que si les entreprises apportent de la valeur à la société », insiste Virginie Hoarau, chargée de plaidoyer au CJD. Depuis sa création en 1938, cette association a naturellement intégré la dimension environnementale dans ses différents groupes de travail et instances. Elle guide ses adhérents dans des démarches de sobriété énergétique et de réduction de déchets, et promeut l'éco-conditionnalité à l'échelle nationale pour que l'État soutienne les entreprises vertueuses et engagées dans la transition environnementale. Le CJD suit également les travaux de la Convention citoyenne pour le climat, et milite avec de nombreuses structures paritaires pour des « grandes écoles de la transition » : « Être dirigeant, cela s'apprend, précise Virginie Hoarau, la formation professionnelle est donc essentielle pour modifier les pratiques sur le terrain ». Pour créer ces 900 000 emplois « verts » identifiés par l'ADEME d'ici 2050, la plateforme propose de recenser les formations existantes et de consolider des parcours apprenants, pour la formation initiale ou continue. Elle estime que 110 formations outillent actuellement 60 000 personnes par an, et vise une multiplication par 10 de ces effectifs.

Mais acquérir de nouvelles compétences et connaissances ne suffira pas à transformer l'économie : c'est aussi un autre état d'esprit que le CJD et les différents clubs territoriaux dédiés à l'EFC incarnent. Avec un modèle économique de rupture advient un nouveau « savoir-être » : sens des responsabilités, intégrité, coopération avec d'autres acteurs économiques, confiance et accompagnement. Fini le rapport de force entre entreprises, ou entre le client et l'entreprise !

Une transformation personnelle

« La forte concurrence et la course aux prix bas poussent l'entreprise à intensifier le travail et exercer une pression sur les salariés, raconte l'imprimeur Julien Da Costa. Grâce à notre nouveau modèle économique, nous avons développé des compétences de conseils et d'écoute du besoin des clients.

Par ailleurs, nous utilisons moins d'eau, moins de métaux. Une baisse des consommations de ressources matérielles de 50 % a été observée, à chiffre d'affaires constant. C'est une vraie fierté ! », conclut le chef d'entreprise.

PAR JANE MERY,
JOURNALISTE

C'EST QUOI L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION ?

C'est un nouveau modèle économique qui vise à concilier intérêts économiques, sociaux et environnementaux en mettant au centre de l'organisation les effets utiles produits plutôt que la vente en grande quantité de biens ou de services.

« L'Europe déploie pour la première fois un plan de transition écologique »

PAR **PASCAL CANFIN**, DÉPUTÉ EUROPÉEN

Plus aucun esprit sérieux ne conteste la nécessité d'agir à grande échelle pour lutter contre la crise climatique. En Europe, nous sommes engagés dans un changement sans précédent de nos politiques publiques. En 2018, lorsque la France a proposé de se fixer comme objectif la neutralité climatique en 2050, seuls deux États européens ont répondu à l'appel. Deux ans plus tard, c'est devenu l'objectif officiel de l'Union européenne. [...] Mais il ne suffit pas de se fixer des objectifs, encore faut-il avoir un chemin crédible pour les atteindre. [...] C'est tout l'objet du *green deal* européen.

Accélérer la sortie du charbon

Crédibilité industrielle, tout d'abord. Nous avons déjà beaucoup de solutions entre les mains, et nous accélérons pour résoudre les problèmes qui se posent encore pour, par exemple, continuer à baisser le coût du stockage de l'énergie issue des renouvelables ou trouver les moyens de fabriquer de l'hydrogène vert à grande échelle. Sur le plan énergétique, la réforme à venir en juin 2021 du marché européen du carbone aura comme conséquence d'accélérer la sortie du charbon en Allemagne ou en Pologne, par exemple. [...] L'idée selon laquelle l'autonomie straté-

gique, la souveraineté industrielle et la transition écologique vont de pair est un fondement du *green deal* européen. C'est pourquoi la proposition, là encore largement initiée par la France, d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, pour protéger nos industries du *dumping* climatique potentiel de leurs concurrents, doit faire l'objet d'une loi européenne en juin 2021. Ce mécanisme garantira que les importations de produits industriels paieront le même prix du carbone que nos propres entreprises. [...]

Crédibilité financière ensuite. Le plan de relance européen consacrera au moins 37 % du total aux investissements verts, soit environ 250 milliards d'euros en trois ans ! C'est le plus important investissement écologique jamais décidé dans le monde. [...] Crédibilité sociale enfin. L'une des conditions fondamentales de réussite du *green deal* est de ne laisser personne au bord du chemin. Cela est vrai pour la quinzaine de régions encore massivement dépendantes du charbon, en Pologne ou Roumanie par exemple. Un fonds de 17 milliards d'euros y accompagnera la transition. L'Europe va également changer de braquet dans la lutte contre la précarité énergétique qui frappe des millions de familles pauvres, locataires de passoires thermiques dont les factures d'énergie sont parfois plus élevées que les loyers ! En octobre, la Commission européenne a pour la première fois pris l'engagement d'établir des normes de performance énergétique obligatoire sur le parc de logements existants et non plus simplement sur les nouveaux logements.

Tribune parue le 4 décembre 2020.
À lire dans son intégralité sur :
www.lemonde.fr

Décarbonation : le mythe du « tout électrique »

PAR **JEAN-PIERRE CLAMADIEU**, PRÉSIDENT D'ENGIE ET **ARNAUD SCHWARTZ**, PRÉSIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

On aimerait pouvoir croire que le « tout électrique » permettra de répondre au défi de la décarbonation en France. Mais la fée électricité a cassé sa baguette magique. L'électricité en France émet beaucoup plus de carbone qu'on ne l'imagine. Aussi, on croit souvent qu'il suffirait d'électrifier tous les usages énergétiques pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Pour séduisante qu'elle soit, cette idée repose, hélas, sur deux erreurs de jugement. La première, c'est que l'électricité en France est loin d'être décarbonée. L'exemple le plus frappant est celui du chauffage électrique, dont les émissions atteignent 147 grammes de CO₂ par kilowattheure (kWh), presque trois fois supérieures à la moyenne ! La raison en est simple : le besoin de chauffage n'est pas constant, ni sur l'année ni sur la journée, et fait donc appel à des moyens de production spécifiques aux heures de pointe, en France, voire à l'étranger, qui sont très largement thermiques et donc bien plus carbonés que les énergies renouvelables. La deuxième erreur, c'est que l'électricité n'est pas capable de répondre à tous les besoins énergétiques. L'électricité produite en France ne représente qu'un quart de nos consommations d'énergie. Et pourtant, notre système électrique est déjà fragile, comme le souligne RTE, le responsable du réseau public de transport

d'électricité, en annonçant de probables coupures de courant en plein cœur de cet hiver. [...]

Stratégie de décarbonation

La loi de transition énergétique (2015) a entériné la réduction de notre dépendance au nucléaire, de toute façon inadapté et trop coûteux pour répondre à des besoins flexibles et à des contraintes climatiques. Les énergies fossiles, qui offraient un pilotage aisé de l'offre, ne peuvent être remplacées par l'électricité seule. Les électricités renouvelables ont en revanche vocation à se développer fortement. Elles contribueront, avec le développement du stockage et la mutualisation des productions, à la nécessaire décarbonation. [...] La première étape de toute stratégie de décarbonation doit reposer sur les économies d'énergie, avec une réduction ambitieuse de notre consommation de plus de 20 % d'ici à 2030 et de 50 % d'ici à 2050. La deuxième étape doit être de valoriser l'ensemble des sources renouvelables. [...] Disponibles à proximité immédiate du besoin, elles s'adaptent à l'individuel comme au collectif, au résidentiel comme au tertiaire, et sollicitent beaucoup moins les grands réseaux énergétiques. Économies d'énergie et énergies renouvelables de proximité présentent en outre un coût significativement inférieur à toute alternative composée exclusivement d'électricité et de batteries. Un mix multi-énergies permettrait ainsi d'économiser de l'ordre de 50 % sur le coût de la décarbonation complète du système énergétique. [...]

Tribune parue le 17 décembre 2020.
À lire dans son intégralité sur :
www.lesechos.fr

Les contrats de relance et de transition écologique

Quels sont les objectifs des CRTE ?

Premier objectif : la simplification, en regroupant tous les dispositifs de l'État en un « *contrat unique* » avec le territoire. Le préfet de département, à qui est confiée la fonction de délégué territorial de l'Agence de la cohésion des territoires, devient le point d'entrée « unique » pour toute demande. Il a la mission de simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs. Autre changement important : la contractualisation est proposée à tous les territoires volontaires. Les CRTE poursuivent un double objectif conjoncturel et structurel. À court terme, il s'agit d'identifier avec les acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants), les actions à impact immédiat à mettre en œuvre rapidement au niveau local pour favoriser la relance. À moyen terme, l'objectif est d'accompagner une dynamique partenariale pilotée par les collectivités visant un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire.

Le premier ministre a publié le 20 novembre 2020 une nouvelle circulaire sur l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), voués à se généraliser courant 2021. Ils visent à nouer une nouvelle approche partenariale entre l'État et les collectivités pour accompagner la relance dans les territoires, en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale.

Comment intègre-t-il les enjeux propres au territoire, notamment en matière de transition ?

La circulaire affirme que « *le projet de territoire est au fondement de tout contrat territorial passé entre une ou plusieurs collectivités territoriales avec l'État.* » Celui-ci peut être formalisé dans un document spécifique, dans des documents de planification tels le plan climat-air-énergie territorial, le schéma de cohérence territoriale... ou dans un contrat existant. Le CRTE concerne les priorités inscrites dans le projet de territoire, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...) sous réserve d'alignement avec les grandes priorités du gouvernement. Le projet doit comporter une stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire, ainsi qu'un plan d'actions correspondant. Un accompagnement spécifique pourra être mobilisé dans ce cadre. Ainsi, les projets associés pourront bénéficier des aides de l'État, à commencer par les crédits de *France relance*.

Quand, comment et qui est concerné ?

Le projet de territoire servira de base à l'élaboration d'un contrat d'une durée de six ans (conformément au mandat local). Le périmètre de contractualisation doit correspondre au périmètre de référence du projet de territoire. Il sera arrêté par le préfet de chaque département, après accord des élus concernés, au 15 janvier (théoriquement). Tous les projets portés par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, société civile) sont *a priori* concernés par le contrat, qui ne se limite pas à l'État et au territoire signataire. Les collectivités et leurs partenaires publics ou privés ont jusqu'au 30 juin 2021 pour arrêter le contenu du CRTE, fondé sur le projet de territoire, décliné en grandes orientations et en plan d'actions pluriannuel. Pour autant, le gouvernement insiste sur le caractère évolutif de ce contrat qui peut être mis à jour régulièrement.

Quels sont les moyens associés ?

Aucun moyen financier n'est spécifiquement dédié au CRTE. Le gouvernement fait le pari que le changement de méthode va significativement faire bouger les lignes. Les moyens du contrat viennent de différentes sources existantes (dotations de soutien à l'investissement local – DSIL, dotation d'équipement des territoires ruraux...) ou liées à la conjoncture (crédits du plan de relance, part exceptionnelle de la DSIL pour les deux années à venir). Par ailleurs, l'Agence de la cohésion des territoires et la Banque des territoires coordonnent des marchés d'ingénierie externe qui sont mobilisables pour la conception et la mise en œuvre des projets. Du côté du financement de l'ingénierie territoriale, les choses restent floues. La possibilité de cofinancer un poste de chef de projet contractualisation, avec les crédits inscrits dans les volets territoriaux du contrat de plan État – Région est annoncée. Un accompagnement par l'ADEME est aussi possible.

EN SAVOIR +

www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr



L'AVIS DE...

YANNICK RÉGNIER,
RESPONSABLE DE PROJETS
TERRITOIRES AU CLER



« La réussite de ce dispositif dépendra largement des conditions de sa concrétisation sur le terrain »

« *Les principes fondamentaux des CRTE sont bons et nous sommes volontiers disposés à concourir à leur bonne mise en œuvre opérationnelle. La réussite (ou l'échec) de ce dispositif dépendra largement des conditions de sa concrétisation sur le terrain. Beaucoup d'inconnues subsistent. Une évolution du rôle et de la posture des services déconcentrés de l'État, de l'instruction et du contrôle, vers la facilitation de l'action des territoires, sera une clé de réussite. Par ailleurs, nous serons particulièrement attentifs à ce que ce nouveau dispositif soit effectivement le vecteur d'une transformation des modes de développement territorial dans le sens de la transition. La coexistence de deux modes d'intervention avec des objectifs et des temporalités très différentes (plan de relance versus projet de territoire) invite à cheminer sur une ligne de crête étroite. Nous encourageons les territoires à construire une dynamique à double détente : d'abord, identifier des projets d'investissement vertueux, parfois déjà dans les cartons, pour recourir rapidement aux fonds de la relance (par exemple, des infrastructures de mobilité durable), puis mobiliser des moyens humains sur une période plus longue pour installer une ingénierie capable d'animer la coopération et la transition, et de faire émerger de nouveaux projets plus complexes et cohérents avec leur stratégie.* »

RÉFORME DPE

Douze organisations environnementales et sociales sonnent l'alarme



Fin 2020, le gouvernement a organisé une concertation sur la future échelle des classes du diagnostic de performance énergétique (DPE). L'association négaWatt a rassemblé, à cette occasion, les contributions de douze organisations de la société civile et du bâtiment, dont le CLER – Réseau pour la transition énergétique.

Réduction artificielle du nombre de passoires thermiques chauffées à l'électricité, risque d'accroissement de la précarité énergétique, dégradation des ambitions de rénovation pour les logements munis de convecteurs... les douze associations alertent sur les impacts sociaux et énergétiques dramatiques de cette réforme, qui s'inscrit en contradiction avec la stratégie de rénovation proposée par la Convention citoyenne pour le climat. Selon ces organisations, en considérant principalement des scénarios où l'énergie finale deviendrait l'indicateur de référence du DPE, cette réforme risque d'encourager fortement le recours aux convecteurs électriques, plus coûteux à l'utilisation que la grande majorité des autres modes de chauffage, tout en dégradant les exigences d'isolation des logements chauffés à l'électricité.

EN SAVOIR +

Voir toutes nos actualités sur www.cler.org/actualités

EN CHIFFRES

6

C'EST LE NOMBRE DE NOUVELLES COLLECTIVITÉS QUI S'ENGAGENT À METTRE EN PLACE UN SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (SLIME). www.lesslime.fr



400 000

C'EST LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS DANS LE CADRE D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉUSSIE, SELON L'ASSOCIATION NÉGAWATT DANS SON SCÉNARIO 2017-2050.

www.negawatt.org



PASSOIRES THERMIQUES

L'augmentation des loyers interdite dans 28 agglomérations

Depuis le 1^{er} janvier, les propriétaires bailleurs de logements classés F ou G et situés dans les 28 agglomérations inscrites en zones tendues (où les prix et les loyers sont élevés) ont interdiction d'augmenter les loyers. L'augmentation « n'est possible que lorsque la consommation en énergie primaire du logement est inférieure à 331 kWh par mètre carré et par an », précise le texte. Un premier pas vers l'interdiction de la mise en location des passoires thermiques.

www.legifrance.gouv.fr

PROGRAMME ACTIMMO

Des résultats positifs et de nouveaux projets

Mis en œuvre il y a un an, c'est l'heure du premier bilan pour Actimmo, le programme CEE piloté par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, en partenariat avec Hespul.

Depuis début 2020, 28 organisations locales membres du réseau Faire déploient le programme Actimmo sur leur territoire. Leur objectif : aller à la rencontre des acteurs de la transaction immobilière (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires), et les aider concrètement à répondre aux besoins de leurs clients en matière de rénovation énergétique performante. Grâce à leur expertise dans les domaines de l'immobilier et de la finance, et leur positionnement en amont des acquisitions, ces professionnels ont un rôle-clé à jouer pour réduire les dépenses énergétiques des logements.

Des résultats encourageants

En un an, plus de 3150 agences immobilières et 660 banques ont été démarchées. Les collaborateurs de 860 agences immobilières et d'une centaine d'agences bancaires ont ensuite été formés aux enjeux de la rénovation énergétique performante. Parmi elles, 220 agences environ ont signé une charte d'engagement réciproque avec la structure Faire de leur territoire. Du côté du notariat, 17 chambres départementales ont été sensibilisées et quatre d'entre elles ont déjà signé une charte d'engagement. Enfin, ce sont près d'une cinquantaine d'offices notariaux qui ont été également impliqués dans le programme. « Les retours de terrain témoignent d'un fort intérêt des professionnels de l'immobilier pour le sujet de la rénovation énergétique, se réjouit Léa Le Souder, responsable de projets Actimmo au CLER – Réseau pour

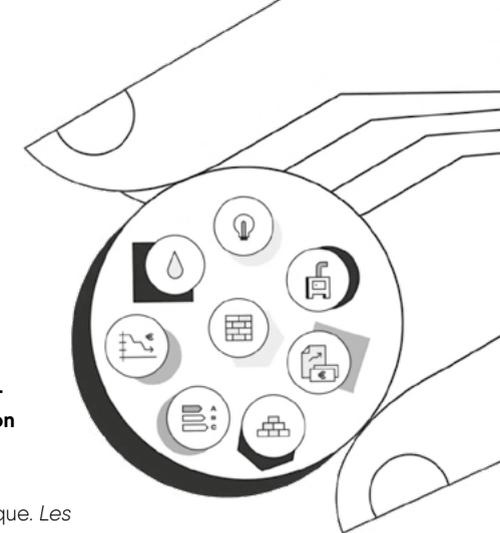
la transition énergétique. Les particuliers sont de plus en plus attentifs aux économies d'énergie dans leur logement. Les agences immobilières y voient une opportunité de se différencier de leurs concurrents, en proposant un service de conseils complémentaires. Actimmo permet aux acteurs du secteur bancaire, et particulièrement aux banques mutualistes, de concrétiser leurs engagements sur le plan environnemental, tout en accompagnant au mieux leurs clients. Quant aux notaires, ils se reconnaissent dans le service public porté par le réseau Faire, qui les appuie dans leur devoir d'informer et de conseiller. »

Une ambition forte pour 2021

Pour accélérer la mise en œuvre du programme, le CLER – Réseau pour la transition énergétique et Hespul souhaitent désormais nouer de nouveaux partenariats à l'échelle nationale avec les têtes de réseaux des professionnels de la transaction immobilière. Pour y parvenir, une stratégie de communication et de nouveaux partenariats, notamment avec ImmoRENO, seront mis en place. Soutenue par l'ADEME et animée par le sociologue Gaëtan Brisepierre, cette démarche vise à produire des outils pour aider les structures du réseau Faire à mobiliser les agents immobiliers de leur territoire.

EN SAVOIR +

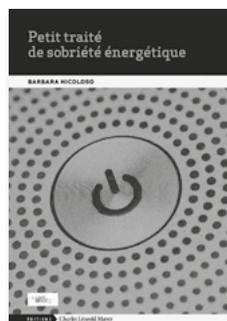
sur www.actimmo.fr



♥ Coup de cœur

Petit traité de sobriété énergétique

Dans son *Petit traité de sobriété énergétique*, Barbara Nicoloso, coordinatrice de l'association Virage Énergie, nous invite, en réponse à la crise climatique, à sortir de notre « ébriété énergétique ». Il est temps de mener une transition profonde de notre système énergétique carboné, en repensant la manière dont nous utilisons l'énergie dans nos modes de vie. Ce changement implique d'interroger nos besoins et nos usages énergétiques afin de faire face aux défis de la raréfaction et de la fluctuation des prix des ressources fossiles, de la sortie progressive du nucléaire et des inégalités sociales et économiques. Selon Barbara Nicoloso, la transition énergétique vers un modèle de société soutenable doit être une démarche collective et démocratique, au sein de laquelle l'imagination a une place essentielle.



EN SAVOIR + www.virage-energie.org
Éditions Charles Léopold Mayer, janvier 2021.

💡 Formations

Webséminaire du RAPPEL le 5 février 2021 de 14 h 30 à 16 h

Le prochain webséminaire du réseau RAPPEL sera consacré à une présentation des évolutions des aides aux travaux gérées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en 2021, et particulièrement celles prévues dans le cadre de MaPrimeRénov' et du programme Habiter mieux. Cette séance sera présentée par Simon Corteville, chargé de l'animation nationale du programme Habiter mieux, et Sébastien Wagner, chef de projets copropriétés à l'Anah.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur www.precarite-energie.org/agenda/

EN SAVOIR + retrouvez l'offre de formation intégrale du CLER - Réseau pour la transition énergétique sur cler.org/association/nos-formations

🔍 Emploi

Un espace dédié sur notre site Internet

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique propose un service de publication d'offres d'emplois payant (gratuit pour les adhérent.e.s et les offres de stage), mis à disposition de tous les acteurs de la transition énergétique. À consulter et alimenter !

EN SAVOIR + sur www.cler.org/outils/offres-emploi

📖 L'info de la doc'

Les Rencontres Tepos 2020

Du 23 au 25 septembre 2020, Le Mené a accueilli les rencontres nationales *Énergie et territoires ruraux - vers des territoires à énergie positive*. Co-organisées par la commune du Mené et le CLER - Réseau pour la transition énergétique, ces rencontres demeurent le rendez-vous incontournable des acteurs territoriaux de la transition énergétique. Vous pouvez désormais voir et revoir les temps forts de l'événement sur le site Internet du réseau Tepos.

EN SAVOIR + sur www.territoires-energie-positive.fr

Actimmo : les comptes-rendus sont en ligne !

Les 12 et 13 novembre 2020, le séminaire du programme Actimmo a réuni plus de 50 personnes durant deux jours de conférences et d'ateliers sur le thème de la rénovation énergétique. Retrouvez les compte-rendus de cette rencontre sur le site Internet du programme.

EN SAVOIR + sur www.programme-actimmo.fr

🎬 Vidéos

La transition, on la fait ! On vous raconte !

En 2020, le CLER - Réseau pour la transition énergétique a lancé une nouvelle série de vidéos baptisée « *La transition, on la fait ! On vous raconte...* ». Objectif : donner la parole aux membres de notre réseau de citoyen.ne.s engagé.e.s au quotidien dans la transition. Dans le cinquième épisode, Françoise Gayral, bénévole de la coopérative Électrons solaires raconte son engagement en faveur de la production d'électricité solaire locale sur le territoire d'Est Ensemble en Seine-Saint-Denis.

EN SAVOIR + sur www.cler.org

Actimmo : la vidéo du programme

Coordonné par le CLER - Réseau pour la transition énergétique et Hespul, Actimmo est un programme de mobilisation et de formation des acteurs de la transaction immobilière aux enjeux de la rénovation énergétique de l'habitat. Pour faire connaître le programme, le CLER - Réseau pour la transition énergétique a réalisé une vidéo à découvrir !

EN SAVOIR + sur www.cler.org/actimmo-decouvrez-la-video-de-presentation-du-programme/



Appel à contribution !

Si vous voulez participer à cette série, contactez jennifer.lavalle@cler.org

PUBLICATION

Comment faire évoluer son modèle socio-économique ?

Baisse des financements publics, subventions ou marchés publics... les structures associatives sont de plus en plus impactées par des facteurs externes qui réinterrogent leur modèle économique. Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, le CLER - Réseau pour la transition énergétique a publié une note intitulée *Faire évoluer le modèle socio-économique de sa structure dans un contexte mouvant*. Elle donne des pistes pour organiser la réflexion stratégique des structures, identifie les facteurs-clés de réussite et répertorie les ressources et réseaux mobilisables.

EN SAVOIR : www.cler.org

Contribuez

Participez au prochain numéro de *Notre énergie* sur la rénovation énergétique globale et performante. Vous pouvez nous aider à construire ce dossier en nous suggérant des retours d'expériences venus du terrain, ou des interlocuteurs pertinents dans les territoires, et en apportant vos outils et bonnes pratiques à partager. Vos contributions, questions ou commentaires : notre.energie@cler.org

AGENDA

DU 8 AU 10 JUIN 2021

Rencontres du CLER - Réseau pour la transition énergétique

Ne manquez pas le rendez-vous de mobilisation annuel réservé aux adhérent.e.s, qui se déroulera cette année dans les Monts du Lyonnais ! Au programme : des plénières, des ateliers et des débats pour avancer ensemble sur les questions de transition énergétique territoriale. L'Assemblée générale du réseau se tiendra à cette occasion.

LE 15 AVRIL 2021

EnerJ-meeting : une journée unique dédiée aux décideurs-clés du bâtiment

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique est partenaire d'EnrJ-meeting, le rendez-vous de l'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment, qui aura lieu à Paris. Cet événement est dédié aux acteurs du bâtiment : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, décideurs et industriels.

www.enerj-meeting.com



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Abonnez-vous

En 1995, le réseau CLER publiait le premier numéro de sa revue CLER Infos. En 2019, cette publication change de nom et de format pour faire le récit d'une transition énergétique territoriale et donner la parole aux acteurs de terrain.

TARIFS :

1 an d'abonnement (4 numéros) : 35€ France métropolitaine/ 40€ DOM-TOM et étranger
2 ans d'abonnement (8 numéros) : 70€ France métropolitaine/ 80€ DOM-TOM et étranger

MODE D'EMPLOI :

www.cler.org/outils/publications